

Crise sanitaire et inégalités de genre

Déclaration du groupe UNAF

On ne peut résumer la crise épidémique à son seul impact sanitaire. Les multiples mesures qui ont été mises en place : couvre-feu, fermeture des écoles et entreprises, soins aux proches et modification profonde des conditions d'emploi, ont aussi impacté la santé des personnes, dans des proportions encore difficiles à évaluer même si les effets se font déjà ressentir. Les nombres de tests positifs et de décès nous parviennent quotidiennement mais les effets corollaires aux mesures visant à contenir l'épidémie nécessitent encore d'être précisés pour prendre la mesure réelle de l'impact de la crise. Le présent avis contribue à cette mesure nécessaire.

Le Groupe de l'Unaf tient à souligner préalablement que les familles ont tenu et continuent de tenir face à la crise et ont permis à la société de tenir. Les solidarités familiales se sont pleinement exercées : suivi pédagogique des enfants et télétravail, prise en charge des proches vulnérables par les aidants familiaux, retour des étudiants et des jeunes adultes chez eux pendant le confinement. Les familles ont donc fait face, et montré qu'elles sont un maillon indispensable de la solidarité dans le pays.

Ce rappel n'a pas pour finalité de rendre invisible le rôle et les responsabilités assumées par les femmes. Bien au contraire, le Groupe de l'Unaf partage les constats et les préconisations sur l'urgence d'aboutir enfin sur une réelle conciliation des temps de vie professionnelle, familiale et personnelle. Le télétravail a entraîné une plus grande porosité entre vie familiale et vie professionnelle, avec des conséquences négatives sur le vécu du confinement par ces femmes, une plus grande exposition aux troubles de santé mentale, en particulier pour les femmes en couple avec enfants. La question des congés parentaux doit être remise sur le métier et ne peut être pensée indépendamment de celle des modes d'accueil. Pour ce faire, la préconisation 8, qui appelle à prolonger le versement du CMG au-delà des 6 ans de l'enfant et jusqu'à ses 10 ans est une bonne entrée en matière.

La préconisation 2 sur l'IVG ne peut faire consensus au sein du groupe et la préconisation 13 pour la création d'un RSA jeunes hors sujet dans cet avis, deux raisons ayant conduit le Groupe à partager ses votes exceptionnellement.